

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00938 Numéro SIREN : 438 035 438 Nom ou dénomination : PROPART

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/038514

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/038514**
n°de gestion : **2004B00938**
n°SIREN : **438 035 438 RCS Lyon**

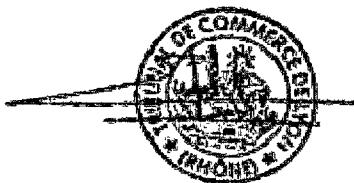
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 02/10/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PROPART - Société à responsabilité limitée
Zone d'Activité Commerciale du Chapotin 205 rue Des Frères Lumière 69970 Chaponnay -
FRANCE-

date de clôture : 30/09/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



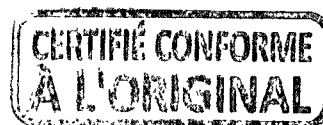
5133999

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTATS

ANNEXE COMPTABLE



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small flourish.

Liasse fiscale

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL PROPART		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise ZAC DE CHAPOTIN 205 RUE DES FRERES LUMIERE 69970 CHAPONNAY		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 4 3 8 0 3 5 4 3 8 0 0 0 3 7		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 0 9 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW
	Avances et acomptes	AX	AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
	TOTAL (II)	BJ	BK
		7 641	304
		7 641	7 337
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
CRÉANCES	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
		194 398	194 398
DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Écarts de conversion actif *	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
		202 040	304
			201 736
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	
Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an :	CR
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SARL PROPART		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000...)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	97 580		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 781		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	575		
	TOTAL (II)	DL	201 736		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régull.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC				
(V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	201 736			
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL PROPART		Exercice N		Néant ☐	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
		services *	FG	FH	FI
		Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *	GA	
			- dotations aux provisions	GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)			GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL PROPART		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	(9 420)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	85 486
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	(9 295)
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	94 781
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { — Crédit-bail mobilier * — Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	85 486
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : EMI préparateur.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Préambule

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 201 735,84 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 94 780,61 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/11/2017 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition pour leur valeur brute.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

Les frais d'acquisition de titres sont amortis sur 5 ans conformément à la règle fiscale.

CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE

Seules les entreprises soumises à l'IS comptabilisent le crédit d'impôt au niveau de l'entreprise qui le génère.

Dans la société au crédit du compte 6990020. Le CICE d'un montant de 7 746 euros calculé par la SNC est comptabilisé chez les associés proportionnellement à leurs droits

Selon la législation en vigueur, le CICE est utilisé pour :

- Financer de nouveaux investissements
- Développer la formation et le recrutement du personnel de l'entreprise
- Améliorer et renforcer son fonds de roulement.

PRODUITS FINANCIERS

Les statuts des sociétés filiales en nom collectif prévoient l'affectation du résultat suivante :

« Le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et, le cas échéant, des sommes portées en réserve et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Le bénéfice distribuable est réparti entre tous les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales. Toutefois, l'assemblée générale a la faculté, sur proposition de la gérance, de décider de prélever sur le bénéfice distribuable les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau, soit pour être portées à un ou plusieurs comptes de réserves générales et spéciales sur lesquels s'imputent éventuellement les déficits et qui peuvent ultérieurement être distribuées en totalité ou en partie aux associés.

Les sommes dont la distribution est décidée, sont attribuées aux associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Les pertes, s'il en existe, sont imputées sur le report bénéficiaire puis sur les réserves. Leur solde éventuel est inscrit à un compte "report déficitaire" pour être imputé sur les bénéfices ultérieurs.

Les associés peuvent décider à l'unanimité de prendre directement en charge le solde de ces pertes proportionnellement à leurs droits sociaux.

Sous la condition résolutoire de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle le résultat bénéficiaire, déduction faite des pertes antérieures, est affecté automatiquement et intégralement aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, à la date de la clôture de l'exercice. La quote-part ainsi attribuée sera créditée au compte de l'associé concerné. »

Compte tenu de ces dispositions, la société a comptabilisé en produits financiers, au 30/09/17, la somme de 85 134 euros correspondant à sa quote-part dans les bénéfices comptables du 30/09/17 de ses filiales de type SNC.

Par ailleurs, la société, pour la détermination de son résultat fiscal, a déduit sa quote-part dans les pertes de ses filiales de type SNC dégagées au 30/09/17. Cette déduction s'élève à 82 360 euros.

Le montant total ainsi déduit fiscalement s'élève à la somme de 127 494 euros (produits financiers comptabilisés et quote-part de pertes fiscales des filiales).

En parallèle, la société a réintégré sa quote-part de bénéfices de ses filiales de type SNC dégagés au 30/09/17. Cette réintégration s'élève à 99 371 euros.

INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1^{er} octobre 2016, la SARL PROPART fait partie d'un groupe bénéficiant du régime de l'intégration fiscale.

Dans le cadre de cette intégration fiscale la société constate au titre de l'exercice l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle avait été imposée séparément. La constatation de cet impôt fait naître une dette auprès de la société mère.

L'impôt correspondant au résultat fiscal déterminé d'après les règles du groupe intégré est payé par la société mère, à savoir la société SAS PROSENS (SIRET : 819 024 787 000 15).

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 641 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	7 081	560		7 641
TOTAL	7 081	560		7 641

Amortissements et provisions d'actif = 304 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	224	80		304
TOTAL	224	80		304

Etat des créances = 194 398 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	194 398	194 398	
TOTAL	194 398	194 398	

Produits à recevoir par postes du bilan = 91 343 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	91 343
Disponibilités	
TOTAL	91 343

Notes sur le bilan passif*Capital social = 8 000 E*

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	800	10,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	800	10,00	8 000

Provisions = 575 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	575				575
Provisions pour risques & charges					
TOTAL	575				575

Notes sur le compte de résultat

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 91 343 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Etat produits a recevoir(4487000)</i>	<i>6 161</i>
<i>Divers produits a recevoir gpe(4687301)</i>	<i>85 182</i>
TOTAL	91 343

Propart
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 205 rue des Frères Lumière
ZAC du Chapotin
69970 CHAPONNAY
438035438 RCS Lyon

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 JANVIER 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 94 780,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	94 780,61 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 192 360,84 euros.	

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

